



Infrastructure Canada

Rapport sur les plans et les priorités (RPP)

2015-2016

L'honorable Denis Lebel, C.P., député

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et
ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

On peut obtenir cette publication
sur supports accessibles, sur demande.

Communiquer avec la :

Direction des communications
Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148

Ligne sans frais : 1-877-250-7154

TTY : 1-800-465-7735

Courriel : info@infc.gc.ca

Cette publication est offerte sur le site Web

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/rpp-fra.asp>, et sur le site Web

<http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html>

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Infrastructure Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée comme une version officielle ou une copie ayant été faite en collaboration avec Infrastructure Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@infc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre
du Bureau de l'Infrastructure du Canada, 2014

Catalogue No. T91-2/2015F-PDF

ISSN 2292-3128

Also available in English under the title *Infrastructure Canada –
Report on Plans and Priorities, 2015-2016*.

Table des matières

Message du ministre	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
1.1 Profil de l'organisation	3
1.2 Contexte organisationnel	5
1.2.1 Raison d'être	5
1.2.2 Responsabilités	5
1.3 Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)	12
1.4 Priorités organisationnelles	13
1.5 Analyse des risques	19
1.6 Dépenses prévues	20
1.6.1 Alignement des dépenses par rapport au Cadre pangouvernemental	23
1.7 Tendances relatives aux dépenses du Ministère	24
1.7.1 Tendances relatives aux dépenses	24
1.7.2 Écarts dans les tendances en matière de dépenses liées aux programmes	24
1.8 Budget des dépenses par crédit voté	25
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	27
2.1 Résultat stratégique	28
2.1.1 Programme : Financement pour les priorités provinciales-territoriales	28
2.1.2 Programme : Financement permanent et souple pour les infrastructures	30
2.1.3 Programme : Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales	32
2.1.4 Programme : Investissements dans les infrastructures de grande envergure	35
2.1.5 Programme : Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales	38
2.1.6 Programme : Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	41
2.2 Programme : Services internes	43
Section III : Renseignements supplémentaires	47
3.1 États des résultats prospectifs	47
3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	47
3.3 Dépenses fiscales et évaluations	48

Section IV : Coordonnées de l'organisation	49
Annexe : Définitions	51
Notes	53

Message du ministre

En tant que ministre canadien de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 d'Infrastructure Canada. Ce rapport décrit l'engagement continu du Ministère à investir dans des projets d'infrastructure qui soutiennent la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme du Canada.



En 2015-2016, Infrastructure Canada s'appuiera sur le soutien sans précédent de notre gouvernement à l'égard des infrastructures en poursuivant la mise en œuvre du Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars, qui est le plan d'infrastructure fédéral le plus long et le plus important de l'histoire de notre pays. Le Nouveau Plan Chantiers Canada fournit aux provinces, aux territoires et aux municipalités un financement souple et à long terme pour un large éventail de projets d'infrastructure. Dans les années à venir, le plan aidera les collectivités canadiennes à répondre à leurs besoins uniques en infrastructure.

En ce qui concerne plus particulièrement la prochaine année, nous continuerons de travailler avec nos partenaires à la mise en œuvre de deux composantes clés du Nouveau Plan Chantiers Canada, soit le Nouveau Fonds Chantiers Canada de 14 milliards de dollars et le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence renouvelé. Au seul titre du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, on versera aux municipalités près de 22 milliards de dollars en financement permanent, prévisible et souple pour les infrastructures au cours de la prochaine décennie.

De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à construire un nouveau pont pour remplacer le pont Champlain de Montréal d'ici 2018. Le nouveau pont Champlain contribuera à la circulation efficace des personnes, des biens et des services, et il soutiendra l'économie régionale et nationale. Infrastructure Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et les intervenants afin de réaliser ce projet de calibre mondial et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les contribuables canadiens.

Pendant que nous mettons en œuvre le Nouveau Plan Chantiers Canada et que nous travaillons en vue de la construction du nouveau pont Champlain, nous continuerons de veiller à ce que les projets relevant du plan Chantiers Canada de 2007 et d'autres programmes de financement soient achevés en temps voulu. Ces importants programmes, ainsi que les projets qu'ils appuient, aident à bâtir des collectivités fortes et à faire croître les économies locales partout au Canada.

Alors que nous continuons de diriger les efforts que déploie le gouvernement du Canada pour offrir aux Canadiens des infrastructures solides, modernes et de calibre mondial, je vous invite à suivre les progrès que nous réalisons à [Infrastructure Canada](#)ⁱ.

L'honorable Denis Lebel, C.P., député

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

1.1 Profil de l'organisation

Ministre : L'honorable Denis Lebel, C.P., député

Administrateur général : Louis Lévesque

Portefeuille ministériel : ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

En vertu du décret C.P. 2013-0869, la responsabilité à l'égard d'Infrastructure Canada a été transférée du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités au président du Conseil privé de la Reine pour le Canada en date du 15 juillet 2013. Par conséquent, les numéros des crédits de fonctionnement et de contribution d'Infrastructure Canada ont changé. De plus, le titre du ministre responsable d'Infrastructure a été modifié. Il est à noter que le sous ministre responsable d'Infrastructure Canada n'a pas changé.

De plus, conformément au décret C.P. 2014-144 daté du 10 février 2014, la responsabilité ministérielle à l'égard du groupe chargé des ponts fédéraux à Montréal, ce qui comprend le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (NPSL) et la surveillance de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), a été transférée du ministre des Transports au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Ce transfert est entré en vigueur le 13 février 2014.

Année de constitution : Le Bureau de l'infrastructure du Canada a été établi en 2002.

Principaux pouvoirs :

- [Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique](#)ⁱⁱ (2002, ch. 9, art. 47) (FCIS);
- Décret CP 2004-0325; et
- Les lois suivantes sont liées au Fonds de la taxe sur l'essence :
 - [Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada](#)ⁱⁱⁱ, L.C. 2011, ch. 24
 - [Loi n°1 sur le plan d'action économique](#)^{iv}, L.C. 2013, ch. 33, article 233
- La loi suivante est liée au projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent :
 - [Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent](#)^v.

Autre :

Infrastructure Canada travaille en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour mettre en œuvre certains de ses programmes de paiements de transfert. Ces ministères et organismes échangent leurs connaissances au sujet des priorités et des besoins locaux. Les partenaires d'exécution fédéraux d'Infrastructure Canada pour certains programmes temporisés sont :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA);
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC);
- Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor);
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario);
- Transports Canada (TC); et
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO).

De plus, Infrastructure Canada travaille avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (autorité contractante) et PPP Canada (conseiller en matière de PPP) pour le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

1.2 Contexte organisationnel

1.2.1 Raison d'être

Des infrastructures publiques solides, modernes et de calibre mondial sont un facteur clé de l'atteinte des priorités du gouvernement du Canada qui sont de renforcer l'économie, d'assainir l'environnement et d'édifier des collectivités plus prospères et plus sécuritaires. Infrastructure Canada dirige les efforts que déploie le gouvernement du Canada pour relever les défis liés aux infrastructures publiques du Canada.

1.2.2 Responsabilités

I. Aperçu

Infrastructure Canada est le principal ministère chargé de diriger les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour améliorer les infrastructures publiques du Canada. Il s'acquitte de ce mandat grâce à trois principales activités : des investissements dans les actifs provinciaux, territoriaux et municipaux; l'établissement de partenariats clés avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé; et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques judicieuses. Le Ministère, qui a été créé en 2002, veille à ce que les Canadiens bénéficient d'infrastructures publiques de calibre mondial d'un océan à l'autre.

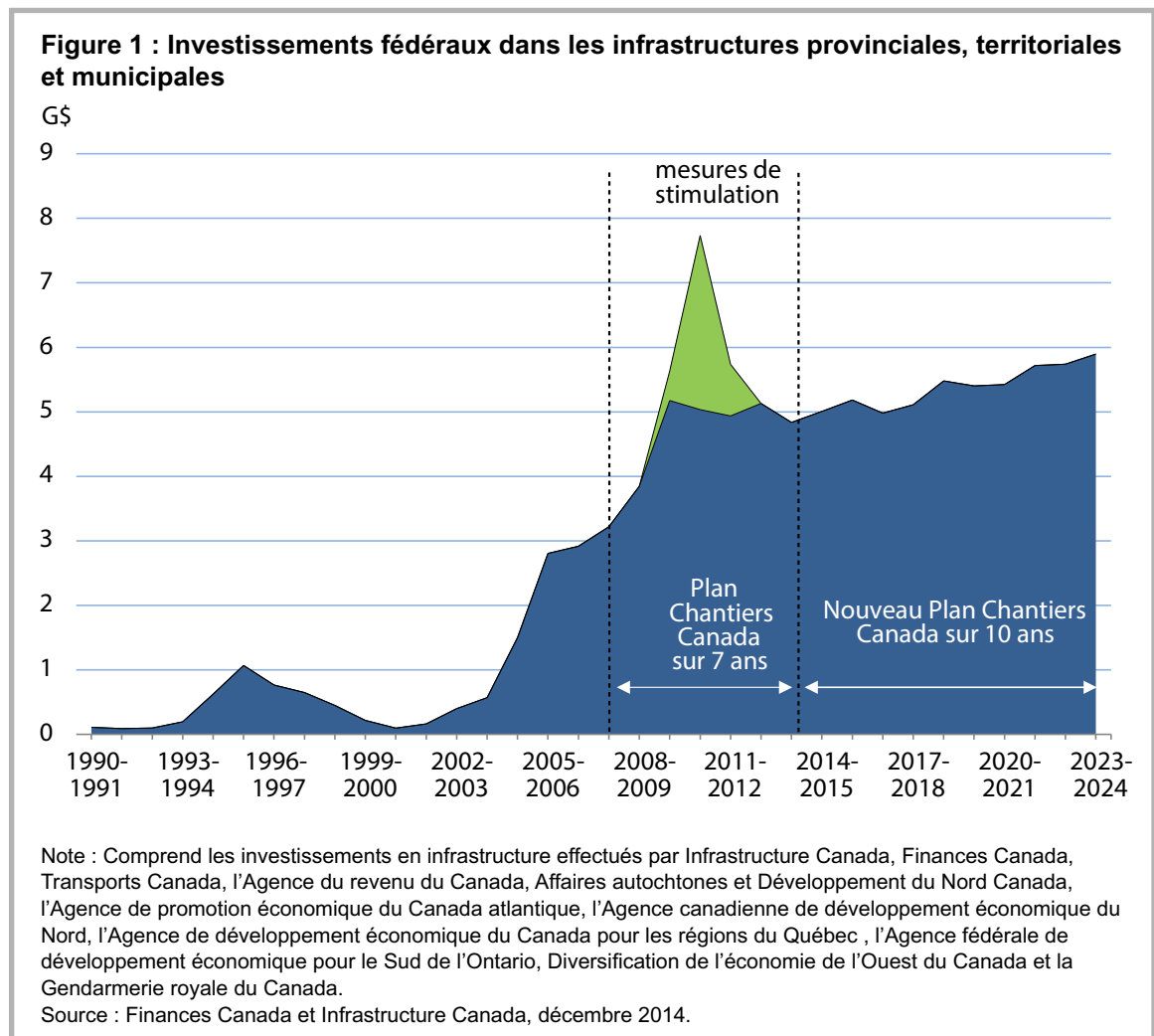
En plus des principales responsabilités susmentionnées, Infrastructure Canada doit également assumer la responsabilité ministérielle à l'égard du groupe chargé des ponts fédéraux à Montréal, qui a été transférée du ministre de Transports Canada au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec le 13 février 2014. Cela comprend la responsabilité du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (NPSL) et la surveillance de la société d'État Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI).

L'importance des investissements dans les infrastructures publiques

Les infrastructures publiques du Canada constituent l'épine dorsale de notre pays et elles contribuent à sa prospérité. De l'eau que nous buvons aux routes que nous empruntons, les infrastructures profitent chaque jour à tous les Canadiens. Nos réseaux d'infrastructures publiques contribuent grandement à bâtir des collectivités fortes ainsi qu'une économie concurrentielle et résiliente. Les investissements dans les infrastructures publiques soutiennent la croissance économique et la productivité en permettant le déplacement plus efficace des personnes et des biens, en facilitant les activités commerciales, en favorisant le développement local et régional, et en soutenant la création d'emplois.

Au cours de la dernière décennie, les administrations provinciales, territoriales et municipales ont fait un grand pas en avant, grâce à l'aide financière du gouvernement du Canada, pour répondre aux besoins en investissements dans les infrastructures et bâtir un Canada plus prospère. Le Nouveau Plan Chantiers Canada (NPCC) du gouvernement du Canada s'appuie sur cet engagement en offrant un financement à long terme souple aux provinces, aux territoires et aux municipalités, afin de leur permettre de planifier et de réaliser efficacement des projets d'infrastructure.

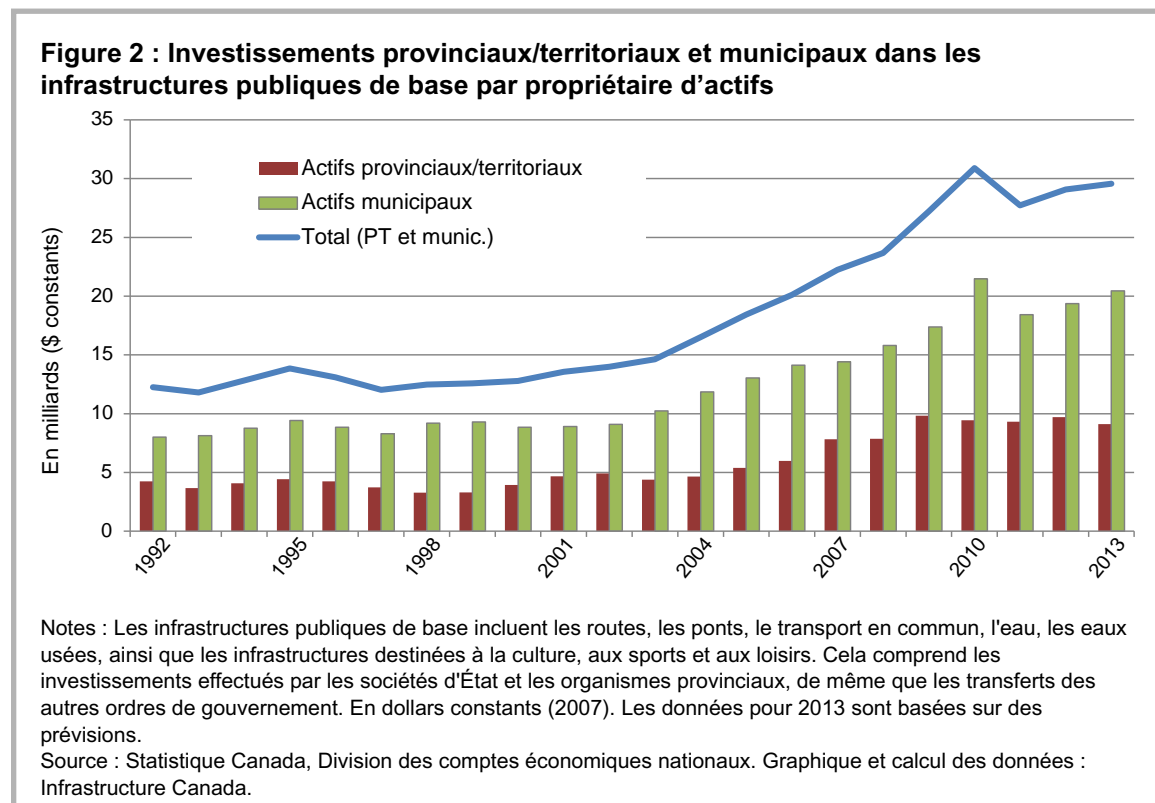
Comme le montre la figure 1, l'aide financière fédérale allouée aux infrastructures publiques a considérablement augmenté depuis le milieu des années 2000. Le sommet vert atteint au chapitre des dépenses fédérales entre 2009 et 2012 correspond à la mise en œuvre concluante des programmes de stimulation de l'infrastructure relevant du Plan d'action économique de 2009 du Canada. Avec l'instauration du Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars, les investissements fédéraux apporteront une aide financière stable et prévisible au cours des 10 prochaines années.



Appuyer les priorités en infrastructure de nos partenaires du secteur public

Le Ministère est un partenaire financier important; il travaille avec les provinces, les territoires, les municipalités, le secteur privé et des organismes à but non lucratif, de même qu'avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour aider à construire et à revitaliser les infrastructures dont les Canadiens ont besoin et qu'ils utilisent chaque jour. Par exemple, grâce à une mesure de partage des coûts prévue par la plupart des programmes d'Infrastructure Canada, le financement du Ministère permet un accroissement des investissements en infrastructure de nos partenaires, comme les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé. Comme le montre la figure 2 (ligne bleue), l'investissement total dans les infrastructures en 2013 s'élève à près de 30 milliards de dollars si l'on combine les investissements provinciaux/territoriaux et les investissements municipaux.

Étant donné l'engagement du gouvernement envers une aide financière stable que fournira Infrastructure Canada au cours des 10 prochaines années, on s'attend à ce que les niveaux d'investissements provinciaux/territoriaux et municipaux dans les infrastructures demeurent élevés au cours des années à venir.



Les mesures que déploient conjointement tous les ordres de gouvernement pour investir dans les infrastructures ont contribué au rajeunissement continu des infrastructures publiques du Canada. En fait, l'âge moyen des infrastructures publiques de base au Canada a diminué au cours de la dernière décennie. En 2003, l'âge moyen des infrastructures publiques de base était de 17,5 ans. En 2013, ce nombre a diminué et est passé à 14,7 ans. (Pour obtenir plus de renseignements, consultez le récent [Rapport ministériel sur le rendement](#)^{vi} d'Infrastructure Canada.)

La voie à suivre – Le Nouveau Plan Chantiers Canada

En 2007, le gouvernement du Canada a lancé le plan Chantiers Canada de 33 milliards de dollars, le premier plan d'infrastructure fédéral à long terme. Grâce à ce plan, le gouvernement du Canada a appuyé des milliers de projets qui ont permis aux Canadiens de disposer de meilleures infrastructures publiques et qui ont renforcé l'économie nationale.

Plus récemment, dans le Plan d'action économique du Canada annoncé dans le Budget 2013, on a instauré le Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars (NPCC) sur 10 ans afin de soutenir des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, régionale et locale partout au pays. Le NPCC, qui comprend le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence renouvelé, maintenant permanent et indexé, et le Nouveau Fonds Chantiers Canada (lancé en mars 2014), est le plan d'infrastructure fédéral le plus important de l'histoire du pays. Il s'appuie sur le succès des programmes d'infrastructure fédéraux antérieurs afin de favoriser la croissance économique, la création d'emplois les gains de productivité et une qualité de vie élevée pour les Canadiens.

Les investissements qu'effectuera le gouvernement du Canada dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada profiteront à l'ensemble du pays et couvriront des priorités relevant de toutes les grandes catégories d'infrastructures publiques afin de soutenir la croissance économique, l'assainissement de l'environnement et le renforcement des collectivités.

Pour obtenir plus de renseignements sur le [Nouveau Plan Chantiers Canada](#)^{vii}, visitez le site web d'Infrastructure Canada.

Mettre à profit l'expertise du secteur privé

Les partenariats public-privé (PPP) peuvent améliorer la mise en place d'infrastructures publiques pour les Canadiens et permettre une meilleure optimisation des ressources pour les contribuables. Les méthodes d'approvisionnement en PPP permettent d'optimiser les ressources grâce à la mise en œuvre de projets d'infrastructure à l'aide de contrats axés sur le rendement. De telles méthodes d'approvisionnement permettent aux promoteurs de projet d'établir les normes de rendement que le partenaire du secteur privé, ou le concessionnaire, est tenu de respecter.

Pour ces raisons, un financement de 1,25 milliard de dollars au titre du Nouveau Plan Chantiers Canada est alloué au Fonds PPP Canada, lequel est administré par PPP Canada, une Société d'État fédérale. De plus, les projets dont les coûts admissibles en immobilisations s'élèvent à plus de 100 millions de dollars et qui sont soumis en vue d'un financement fédéral au titre du Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC) seront assujettis à un processus de présélection afin de déterminer si un approvisionnement en PPP permettrait une meilleure optimisation des ressources.

Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent

Infrastructure Canada est chargé de mener à bien le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent à Montréal, au Québec.

Afin d'assurer le déplacement sécuritaire et efficace des navetteurs, des usagers du transport en commun et des véhicules commerciaux, le gouvernement du Canada s'est engagé en 2011 à construire un nouveau pont au dessus du Saint-Laurent. Ce pont, qui sera complété en 2018, remplacera l'actuel pont Champlain, qui arrive à la fin de sa durée de vie utile. Le reste du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent sera complété en 2020.

L'actuel pont Champlain est l'un des ponts les plus achalandés au Canada, avec un trafic évalué à plus de 40 millions de véhicules par année. Il s'agit d'un corridor commercial majeur entre le Canada et les États-Unis et un lien vital pour le réseau de transport public de Montréal. Les échanges commerciaux internationaux qui transitent par ce pont se chiffrent à 20 milliards de dollars par année et 11 millions d'usagers du transport en commun l'empruntent chaque année.

Le nouveau pont aidera à augmenter la capacité et l'efficacité des infrastructures des portes d'entrée et des corridors à l'échelle régionale et nationale. Le projet apportera également une solution efficace à la circulation des biens et des personnes grâce à l'élargissement à six voies du tronçon de l'autoroute 15 qui appartient au gouvernement fédéral.

Ce projet sera réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé, ce qui permettra au gouvernement de tirer parti de l'innovation du secteur privé afin de mieux optimiser les ressources pour les contribuables et les utilisateurs, de même que de construire le pont en respectant le budget et l'échéancier.

II. Programmes de paiements de transfert

En 2015-2016, Infrastructure Canada continuera de surveiller l'investissement de milliards de dollars dans les infrastructures, notamment dans le cadre de projets réalisés aux termes des programmes de paiements de transfert du Nouveau Plan Chantiers Canada, des programmes du plan Chantiers Canada de 2007, qui sont maintenant à un stade avancé de leur cycle de vie, de même que d'autres programmes temporisés annoncés antérieurement.

L'ensemble des programmes de paiements de transfert d'Infrastructure Canada, qui sont brièvement décrits dans le tableau suivant et qui sont organisés en fonction de l'architecture d'alignement des programmes du Ministère, répond aux besoins locaux et régionaux en infrastructure tout en favorisant l'atteinte des priorités nationales. Ces programmes aident à renforcer l'économie canadienne, à assurer le transport des personnes et des biens, et à assainir l'eau et l'air.

Aperçu des programmes de paiements de transfert actuels d'Infrastructure Canada¹:

Financement pour les priorités provinciales-territoriales

Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires

(2,275 milliards de dollars; annoncé dans le Budget 2007)

Dans le cadre du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires, chaque administration reçoit un financement de base lui permettant de répondre à ses priorités en matière d'infrastructure de base. L'ensemble des provinces et des territoires profite de cet investissement dans des infrastructures publiques modernes, en particulier les administrations moins peuplées.

Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques

Fonds de la taxe sur l'essence

(21,8 milliards de dollars; annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013)

Fondé sur le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) précédent, dans le cadre duquel on a alloué 13 milliards de dollars entre 2005 et 2014, le FTE renouvelé fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada. À compter de 2014, et pour une période de 10 ans, le FTE fournira chaque année aux municipalités canadiennes plus de 2 milliards de dollars en financement permanent, prévisible et souple pour leur permettre de répondre aux priorités locales en matière d'infrastructure. Le FTE renouvelé, pour lequel on a adopté une loi afin d'en faire une source permanente de financement d'infrastructure fédéral, est maintenant indexé à 2 pour cent par année – par tranche de 100 millions de dollars entre 2014-2015 et 2023-2024 – et il donnera aux municipalités la possibilité de dépenser les fonds fédéraux dans un plus large éventail de priorités en infrastructure.

Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales

Volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada

(4 milliards de dollars, annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013)

Le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada. À compter de 2014-2015, ce programme de 10 ans fondé sur le mérite appuiera des investissements dans des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, particulièrement ceux qui favorisent la création d'emplois, la croissance économique et la productivité.

Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk

(200 millions de dollars, annoncé dans le Budget 2011 et augmenté en 2013)

Le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk appuie la construction d'une route toutes saisons entre Inuvik et Tuktoyaktuk, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui permettra de compléter le réseau routier du Canada en le reliant d'un océan à l'autre. Cette route renforcera la présence du Canada dans l'Arctique et contribuera au développement économique et social dans le Nord.

Fonds pour l'infrastructure verte

(1 milliard de dollars, annoncé dans le Budget 2009/Plan d'action économique)

Le Fonds pour l'infrastructure verte cible des projets qui amélioreront la qualité de l'environnement et qui mèneront à une économie plus durable à long terme. Ce programme de financement fondé sur le mérite cible plus particulièrement les projets qui favorisent l'assainissement de l'air et de l'eau, ainsi que la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Fonds sur l'infrastructure frontalière

(600 millions de dollars, annoncé dans le Budget 2001)

Le Fonds sur l'infrastructure frontalière vise à investir dans les infrastructures matérielles et les réseaux de transport, ainsi que dans l'amélioration de la capacité analytique aux passages frontaliers. Puisque le Fonds aide à maintenir et à accroître l'efficacité à long terme de la frontière canado-américaine, il est essentiel à la croissance économique du Canada et à ses relations commerciales avec les États-Unis.

¹ Les allocations pour les programmes de paiements de transfert présentés sur cette page sont les allocations originales qui ont été annoncées par le gouvernement du Canada; elles ne reflètent pas les rajustements subséquents.

Investissements dans les infrastructures de grande envergure

Volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada

(Annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013)

Sous-volet Projets nationaux et régionaux – 9 milliards de dollars

Le volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada. À compter de 2014-2015, ce programme de 10 ans appuiera des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, régionale et locale réalisés partout au pays dans le cadre d'un large éventail de catégories. Ce volet du Nouveau Fonds Chantiers Canada comprendra un financement de base pour chaque province et territoire. Dans le cadre du sous-volet Projets nationaux et régionaux (PNR), on investira 9 milliards de dollars dans des projets d'importance nationale et régionale.

Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada

(Le montant global de 8,8 milliards de dollars au titre du Fonds Chantiers Canada a été annoncé dans le Budget 2007; de ce total, 6,7 milliards de dollars étaient consacrés au volet Grandes infrastructures)

Le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada cible les grands projets d'infrastructure d'importance nationale ou régionale. Il accroît l'investissement global dans les infrastructures publiques et contribue à l'atteinte des grands objectifs fédéraux que sont la croissance économique, l'assainissement de l'environnement et le développement de collectivités fortes et prospères. L'objectif est de consacrer deux tiers du financement aux priorités nationales que sont l'eau, les eaux usées, le transport en commun, les routes essentielles du réseau routier national et l'énergie verte.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

(4,3 milliards de dollars, annoncé dans les budgets 2001 et 2003)

Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique appuie des projets qui soutiennent la croissance économique et qui améliorent la qualité de vie des Canadiens. Les catégories d'investissements incluent : les autoroutes et les voies ferrées, le transport local, le tourisme et le développement urbain, l'eau et les eaux usées, et les infrastructures à large bande (connectivité des télécommunications).

Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales

Volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada

(Annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013)

Sous-volet Fonds des petites collectivités – 1 milliard de dollars

Le volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada. À compter de 2014-2015, ce programme de 10 ans appuiera des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, régionale et locale réalisés partout au pays dans le cadre d'un large éventail de catégories. Ce volet du Nouveau Fonds Chantiers Canada comprendra un financement de base pour chaque province et territoire. Dans le cadre du sous-volet Fonds des petites collectivités (FPC), on investira 1 milliard de dollars dans des projets locaux réalisés dans de petites collectivités de moins de 100 000 habitants.

Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada

(Le montant global de 8,8 milliards de dollars au titre du Fonds Chantiers Canada a été annoncé dans le Budget 2007; de ce total, 1 milliard de dollars ont été ultérieurement consacrés au volet Collectivités)

Le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada cible les projets réalisés dans des collectivités de moins de 100 000 habitants. Le Fonds tient compte des besoins uniques en infrastructure des petites collectivités canadiennes et est axé sur les projets qui satisfont aux objectifs liés à l'environnement, à l'économie et à la qualité de vie.

Programme des Sentiers récréatifs nationaux

(10 millions de dollars; annoncé dans le Budget 2014; s'ajoute au Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars)

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Canada s'associe à la Coalition nationale sur les sentiers afin de développer et d'améliorer des sentiers récréatifs partout au Canada. Ce programme générera immédiatement des activités économiques dans les petites collectivités et les collectivités rurales, et il laissera un héritage durable de sentiers récréatifs dont bénéficieront les Canadiens pendant de nombreuses années.

1.3 Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)

En 2015-2016, l'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Infrastructure Canada comprend un résultat stratégique, six programmes ainsi que les services internes² à l'appui des activités du Ministère. Pour 2015-2016, on a modifié la structure de l'AAP afin d'y inclure le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, en raison du transfert de la responsabilité à l'égard des ponts fédéraux à Montréal de Transports Canada à Infrastructure Canada en février 2014. On aborde les programmes en détail dans la section II du présent rapport.

² Le financement pour les services internes comprend les fonds de fonctionnement pour l'administration de base et la mise en œuvre des programmes.

1 Résultat stratégique : Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère

1.1 Programme : Financement pour les priorités provinciales-territoriales

1.2 Programme : Financement permanent et souple pour les infrastructures

1.3 Programme : Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales

1.4 Programme : Investissements dans les infrastructures de grande envergure

1.5 Programme : Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales

1.6 Programme : Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent

Programme : Services internes

Ces six programmes donnent une vue d'ensemble des principaux secteurs d'activités et initiatives du Ministère pour l'année. Ils définissent également le cadre dans lequel sont regroupés nos programmes de paiements de transfert, tels que décrits dans la section précédente.

Les six programmes mèneront à la construction et à l'amélioration d'infrastructures publiques, contribuant ainsi au résultat stratégique du Ministère, qui consiste à bâtir un Canada plus prospère.

1.4 Priorités organisationnelles

En 2015-2016, les cinq priorités organisationnelles suivantes guideront le travail du Ministère :

- 1. Faire avancer la mise en œuvre du Nouveau Fonds Chantiers Canada et l'ensemble des nouveaux programmes d'infrastructure tout en assurant une intendance judicieuse.**
- 2. Faire avancer l'approvisionnement et la construction accélérés pour le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, et appuyer la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dans son rôle qui consiste à assurer la sécurité du pont Champlain.**
- 3. Identifier et réaliser des économies opérationnelles, et apporter des améliorations dans la réalisation du mandat du Ministère.**
- 4. Soutenir les initiatives en matière de gestion des personnes.**
- 5. Améliorer les politiques, les connaissances et les partenariats pour répondre aux priorités émergentes.**

DÉTAILS SUR LES PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

Priorité	Type ³	Programme(s)
1- Faire avancer la mise en œuvre du Nouveau Fonds Chantiers Canada et l'ensemble des nouveaux programmes d'infrastructure tout en assurant une intendance judicieuse	Nouvelle	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales • Investissements dans les infrastructures de grande envergure • Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>La mise en œuvre du Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC) est directement liée à l'engagement du gouvernement de soutenir les infrastructures de calibre mondial dans le cadre de projets d'importance nationale, régionale et locale qui favorisent la création d'emplois, la croissance économique et la productivité. Il faut assurer une intendance judicieuse pour gérer le nombre accru et toute la variété de programmes d'Infrastructure Canada et des projets inhérents.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • On travaillera avec les bénéficiaires afin d'allouer du financement à des projets d'importance nationale et régionale en examinant les propositions de projet, de même qu'en négociant et en mettant en œuvre des ententes de contribution. La conclusion des ententes dans le cadre du NFCC établira la plateforme pour la mise en œuvre des programmes et des projets. • On travaillera horizontalement avec les partenaires, comme Transports Canada et d'autres organisations, afin de connaître les meilleures pratiques dans la gestion des contributions et de développer des approches améliorées et rationalisées pour la mise en œuvre de nos programmes d'infrastructure. 		

3 Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** — établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** — établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** — établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Priorité	Type	Programme(s)
<p>2- Faire avancer l’approvisionnement et la construction accélérés pour le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent, et appuyer la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dans son rôle qui consiste à assurer la sécurité du pont Champlain</p>	<p>Nouvelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent • Services internes
<p>Description</p>		
<p>Pourquoi s’agit-il d’une priorité?</p> <p>La sécurité des ponts fédéraux à Montréal, au Québec, est importante pour le gouvernement du Canada, et le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le passage sécuritaire des utilisateurs. Ainsi, étant donné le besoin de remplacer l’actuel pont Champlain, le nouveau pont pour le Saint-Laurent (NPSL) sera en service en 2018 et le reste du corridor sera complété en 2020. De plus, un appui est fourni à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) dans son rôle qui consiste à assurer la sécurité du pont Champlain pour les utilisateurs, et ce jusqu’à ce que le NPSL soit en service.</p> <p>Enfin, en appui aux priorités économiques du gouvernement du Canada, le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent contribuera à l’augmentation de la capacité et de l’efficacité des infrastructures des portes d’entrée et des corridors à l’échelle régionale et nationale.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <p>Durant l’exercice 2015-2016, les plans établis pour réaliser cette priorité incluent notamment ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter l’évaluation de la demande de propositions; • Signer l’entente relative au projet avec le partenaire retenu du secteur privé; • Acquérir tous les terrains nécessaires au projet; • Effectuer des évaluations environnementales sur toutes les propriétés à acquérir temporairement pour la construction du NPSL; et • Continuer à fournir du soutien à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et à la superviser, entre autres en s’assurant que la société PJCCI a accès à tous les crédits parlementaires nécessaires pour réaliser ses priorités et ses travaux prévus. 		

Priorité	Type	Programme(s)
3- Identifier et réaliser des économies opérationnelles, et apporter des améliorations dans la réalisation du mandat du Ministère	Permanente	Tous les programmes contenus dans l'AAP, y compris les services internes
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Continuer à réaliser des économies opérationnelles et à apporter des améliorations permettra aux Canadiens d'en avoir plus pour leur argent. Le Budget 2013 confirme les efforts que déploie le gouvernement pour trouver des façons de mieux administrer et mettre en œuvre ses programmes et ses services.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure Canada se dote d'une capacité de gestion allégée et réalisera un minimum de quatre projets ciblés afin de simplifier les activités, d'identifier les économies à réaliser et d'habiliter le personnel. De plus, le Ministère examinera d'autres initiatives pangouvernementales visant l'innovation et les améliorations opérationnelles (ex. réduction du fardeau administratif). • Infrastructure Canada continuera également de mettre en œuvre son processus de planification ministérielle intégrée afin de soutenir l'établissement des priorités et la prise de décisions, d'améliorer l'allocation et l'utilisation intégrées des ressources, et de réduire le dédoublement des efforts dans les fonctions de planification et de rapport dans l'ensemble du Ministère. • Le renouvellement de la composante du Système de gestion de l'information sur les projets (SGIP) du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures (SPGII) complétera les améliorations apportées pour le Fonds des petites collectivités (FPC) et tous les nouveaux programmes. De plus, l'important plan de changement en GI-TI (ex. les initiatives pangouvernementales liées à la modernisation des technologies de l'information dans des domaines comme la prestation de services pour le courrier électronique, les téléphones, la gestion des documents, de même que l'équipement et les logiciels des utilisateurs) permettra d'offrir aux employés de nouveaux outils pour leur travail quotidien. Finalement, nous poursuivrons l'amélioration de la gestion et de l'utilisation de nos fonds de renseignements afin d'appuyer la prise de décisions au Ministère. 		

Priorité	Type	Programme(s)
4- Soutenir les initiatives en matière de gestion des personnes	Nouvelle	Tous les programmes contenus dans l'AAP, y compris les services internes
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Infrastructure Canada et l'ensemble de la fonction publique évoluent dans un contexte de changement continu. En 2015-2016, le Ministère devra faire preuve de souplesse afin de réussir la mise en œuvre des nouvelles initiatives d'entreprise pangouvernementales, comme la directive sur la gestion du rendement, la transformation de l'administration de la paye et l'important plan de changement en GI-TI (voir la priorité 2). De plus, INFC devra composer avec les répercussions de la négociation de conventions collectives durant cette période. Tout en atteignant ces objectifs, INFC établira et maintiendra en poste un effectif très performant et favorisera un milieu de travail sain et sécuritaire.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • On mettra l'accent sur la planification stratégique des ressources humaines afin de disposer d'un effectif durable et compétent. Le Ministère prendra des mesures pour que les employés et les gestionnaires participent pleinement à de fréquentes discussions sur les initiatives de gestion des personnes, incluant l'implication des employés dans la mise en œuvre des initiatives liées à Destination 2020 ainsi que dans la suite à donner aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. • Infrastructure Canada optimisera les occasions de collaboration avec Transports Canada afin de tirer parti de l'approche de portefeuille, de même que les opportunités de collaboration entre les directions générales du Ministère, afin de soutenir la mobilité des employés, de prendre avantage des approches collectives en matière de dotation des ressources humaines, et de mieux intégrer les plans et actions en matière de gestion des personnes aux autres activités de planification du Ministère. 		

Priorité	Type	Programme(s)
5- Améliorer les politiques, les connaissances et les partenariats pour répondre aux priorités émergentes	Nouvelle	Tous les programmes contenus dans l'AAP
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Grâce à des infrastructures publiques de grande qualité, les industries peuvent percer les marchés internationaux et nos collectivités sont des endroits où les gens veulent vivre – elles attirent les talents et les investissements mondiaux. Infrastructure Canada doit être en mesure de formuler des conseils en matière de politiques et de programmes en ce qui a trait aux investissements fédéraux dans les infrastructures publiques. Il sera important, pour cette activité, de former des partenariats solides et d'effectuer des recherches approfondies afin de relever les défis et de saisir les occasions maintenant et à l'avenir. De ce fait, cette priorité comprend des activités avec les provinces, les territoires, les municipalités (PTM) et d'autres intervenants afin de s'assurer que les investissements fédéraux dans les infrastructures publiques permettent de soutenir efficacement les priorités nationales.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances dans les domaines de la gestion des actifs, des infrastructures nordiques, du commerce, des modèles de gouvernance, ainsi que des modes alternatifs de financement, afin d'appuyer la planification à moyen terme. • Réaliser l'étude de cas pour examiner l'impact des investissements en infrastructure. • Élaborer les paramètres de la révision quinquennale du Nouveau Plan Chantiers Canada, tel qu'annoncé dans le Budget 2013. • S'impliquer dans des activités de collaboration avec des partenaires clés. 		

1.5 Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien vers l'architecture d'alignement des programmes
Mettre en œuvre efficacement les programmes du Nouveau Fonds Chantiers Canada.	Le Ministère continuera de maintenir des relations efficaces avec les provinces, les territoires, les municipalités et les autres promoteurs afin de suivre en temps opportun les processus d'examen et d'approbation des projets, d'obtenir des renseignements exacts et d'atteindre les résultats du programme. Pour continuer à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes, on lance des initiatives visant à rationaliser les processus administratifs, de sorte qu'une capacité adéquate puisse être consacrée aux priorités et à la gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales • Investissements dans les infrastructures de grande envergure • Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales
Mettre en œuvre en temps opportun le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent.	Le Ministère s'assurera que le contrat relatif au partenariat public-privé (PPP) mènera à l'ouverture du nouveau pont en 2018 et du reste du corridor en 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent
Mettre en œuvre en temps opportun les solutions en matière de gestion de l'information technologie de l'information (GI-TI) et assurer une disponibilité continue des services au sein du Ministère tout en contribuant aux grandes initiatives pangouvernementales de GI-TI actuelles et futures.	Le Ministère continuera de s'assurer que des ressources adéquates sont disponibles pour répondre aux besoins opérationnels courants et nouveaux, ce qui inclut d'élaborer et de mettre en œuvre des processus et des procédures visant à collaborer efficacement avec Services partagés Canada (SPC) afin de soutenir les infrastructures de nos systèmes hébergés.	<ul style="list-style-type: none"> • Services internes

Le Ministère utilise une approche globale pour identifier, évaluer et gérer les risques au niveau stratégique et opérationnel, et au niveau des programmes et des projets. Dans le cadre de cette approche, il procède régulièrement à des analyses du contexte avec la participation directe des cadres du Ministère. La plus récente mise à jour du Profil de risque ministériel reflète le lancement du Nouveau Fonds Chantiers Canada le 28 mars 2014, et le transfert, en février 2014, de la responsabilité à l'égard des ponts fédéraux à Montréal de Transports Canada à Infrastructure Canada. En 2015-2016, le Ministère surveillera ses réponses aux risques et fera rapport sur celles-ci, et il examinera les risques et les mettra à jour dans le contexte des facteurs de risques environnementaux émergents et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des réponses aux risques.

1.6 Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues – en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 633 262 748	3 633 262 748	3 816 761 576	3 460 437 382

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
370	369	365

Sommaire de planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique : Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère							
Financement pour les priorités provinciales-territoriales	236 858 957	191 464 385	62 685 540	91 061 247	91 061 247	31 890 514	0
Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques	1 965 101 267	2 107 905 313	1 976 264 542	1 976 213 928	1 976 213 928	2 074 891 927	2 074 841 823
Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales ⁴	Voir la note de bas de page 4	Voir la note de bas de page 4	225 985 716	148 607 942	148 607 942	263 432 775	396 626 060
Investissements dans les infrastructures de grande envergure ⁴	Voir la note de bas de page 4	Voir la note de bas de page 4	1 078 441 933	1 174 990 518	1 174 990 518	1 214 341 987	891 025 690

4 Il n'y avait aucune dépense au titre de ces programmes durant les exercices 2012-2013 et 2013-2014 puisque la structure de l'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Infrastructure Canada était différente jusqu'au 31 mars 2014.

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales ⁴	Voir la note de bas de page 4	Voir la note de bas de page 4	180 380 198	171 319 905	171 319 905	204 271 622	71 062 874
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent ⁴	Voir la note de bas de page 4	Voir la note de bas de page 4	126 030 440 ⁵	42 661 977	42 661 977	0 ⁶	0 ⁶
Programmes relevant de l'ancienne AAP	1 508 590 450 ⁷	1 179 051 643 ⁷					
Total partiel résultat stratégique	3 710 550 674	3 478 421 341	3 649 788 369	3 604 855 517	3 604 855 517	3 788 828 825	3 433 556 447
Total partiel services internes	42 105 718	35 404 150	35 099 648	28 407 230	28 407 230	27 932 752	26 880 935
Total	3 752 656 392	3 513 825 491	3 684 888 017	3 633 262 748	3 633 262 748	3 816 761 576	3 460 437 382

Sommaire de planification pour 2015-2016

En 2015-2016, Infrastructure Canada continuera de travailler avec ses partenaires à la mise en œuvre de deux grandes composantes du Nouveau Plan Chantiers Canada à long terme de 53 milliards de dollars du gouvernement du Canada : le Nouveau Fonds Chantiers Canada et le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé.

Lancé en mars 2014, le Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC) de 14 milliards de dollars se compose du volet Infrastructures nationales et du volet Infrastructures provinciales-territoriales. Le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires financiers pour mettre en œuvre le NFCC en examinant les nouveaux projets soumis, de même qu'en mettant en œuvre les ententes de contribution.

5 Les fonds non utilisés au titre de ce programme en 2014-2015 devraient être reportés en 2015-2016 dans le cadre des processus liés aux budgets supplémentaires des dépenses de 2015-2016.

6 Le financement pour 2016-2017 et 2017-2018 devrait être obtenu dans le cadre des processus budgétaires de 2016-2017 et 2017-2018.

7 Ce montant représente les dépenses effectuées au titre des programmes suivants relevant de la structure de la précédente architecture d'alignement des programmes : volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada, Fonds pour l'infrastructure verte, Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, Fonds sur l'infrastructure frontalière et Analyse économique et Recherche.

Au cours des 10 années du Nouveau Plan Chantiers Canada, le Fonds de la taxe sur l'essence fournira aux municipalités près de 22 milliards de dollars en financement permanent, prévisible et souple pour les infrastructures publiques. Maintenant que toutes les ententes du FTE ont été signées en 2014, Infrastructure Canada continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités afin de mettre en œuvre ces ententes et d'appuyer les priorités en infrastructure des collectivités canadiennes. Grâce à la conception du Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé, en plus de contribuer à l'assainissement de l'environnement, les projets du FTE favoriseront également, en 2015-2016, l'accroissement de la productivité, la croissance économique et le renforcement des villes et des collectivités.

Tout en mettant en œuvre ces nouveaux programmes de paiements de transfert au titre du Nouveau Plan Chantiers Canada, Infrastructure Canada continuera de travailler avec ses partenaires pour que les projets soient achevés en temps opportun dans le cadre du plan Chantiers Canada de 2007 et d'autres programmes temporisés.

De plus, Infrastructure Canada continuera de faire avancer le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent et s'assurera d'une supervision adéquate de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. Dans le cadre du Budget 2014, le gouvernement du Canada s'est engagé envers la construction, d'ici 2018, du nouveau pont pour le Saint-Laurent. Pour permettre l'ouverture du nouveau pont dans les délais prévus, le processus d'approvisionnement a débuté en mars 2014. Le gouvernement du Canada prévoit faire la sélection d'un concessionnaire du secteur privé qui assumera le design, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent à l'été 2015. Le reste du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent sera complété en 2020.

Infrastructure Canada va également continuer à fournir du soutien à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) concernant la réparation et l'entretien des infrastructures actuelles, portant une attention particulière à s'assurer de la sécurité des utilisateurs du pont Champlain.

Également en 2015-2016, Infrastructure Canada continuera de travailler avec ses partenaires et les intervenants afin de mieux comprendre les besoins, les possibilités et les défis dans le domaine des infrastructures. Le Ministère veillera à ce que la conception des programmes et les politiques continuent de cadrer avec les priorités nationales que sont le renforcement de l'économie, l'assainissement de l'environnement et le développement de collectivités plus prospères et plus sécuritaires.

Dans l'ensemble, en 2015-2016, Infrastructure Canada prévoit des dépenses de plus de 3,6 milliards de dollars pour la construction d'infrastructures publiques partout au pays. Comme dans le passé, il continuera de réaliser des économies opérationnelles et remplira efficacement son mandat grâce à la gestion, à l'administration et à la mise en œuvre prudentes des programmes de financement des infrastructures afin d'optimiser les ressources pour les contribuables.

En s'appuyant sur ses projets de collaboration réussis, Infrastructure Canada travaillera avec ses partenaires et les intervenants pour améliorer les infrastructures publiques partout au Canada, tout en continuant à diriger les efforts du gouvernement du Canada pour répondre aux besoins en infrastructure publique du pays.

1.6.1 Alignement des dépenses par rapport au Cadre pangouvernemental

Alignement des dépenses prévues pour 2015-2016 par rapport au [Cadre pangouvernemental](#)^{viii} (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère	Financement pour les priorités provinciales-territoriales	Affaires économiques	Croissance économique forte	91 061 247 \$
	Financement permanent et souple pour les infrastructures	Affaires économiques	Croissance économique forte	1 976 213 928 \$
	Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales	Affaires économiques	Croissance économique forte	148 607 942 \$
	Investissements dans les infrastructures de grande envergure	Affaires économiques	Croissance économique forte	171 319 905 \$
	Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales	Affaires économiques	Croissance économique forte	139 431 232
	Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent	Affaires économiques	Croissance économique forte	42 661 977 \$

Total des dépenses prévues par secteurs de dépenses (en dollars)*

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	3 604 855 517

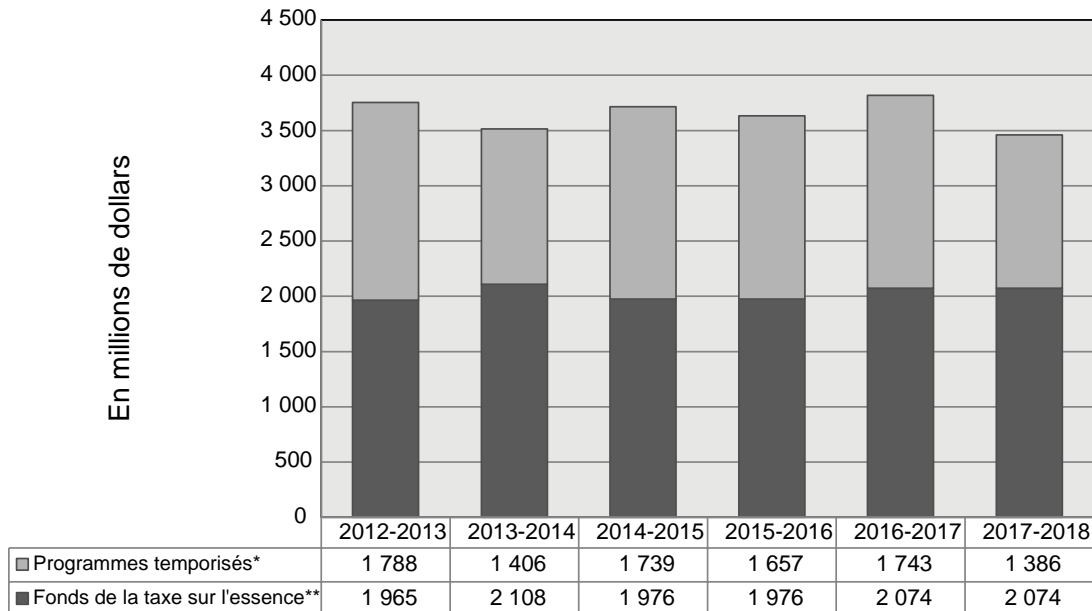
*Note : Le total des dépenses prévues indiqué dans ce tableau n'inclut pas les dépenses effectuées par le Ministère pour ses services internes.

1.7 Tendances relatives aux dépenses du Ministère

1.7.1 Tendances relatives aux dépenses

En 2015-2016, Infrastructure Canada prévoit dépenser plus de 3,6 milliards de dollars en investissements dans les infrastructures afin d'atteindre les résultats visés par les programmes et de contribuer à l'atteinte de son résultat stratégique. Les dépenses prévues pour 2016-2017 et 2017-2018 totalisent respectivement un peu plus de 3,8 milliards de dollars et près de 3,5 milliards de dollars.

Figure 3 : Tendances relatives aux dépenses du Ministère



* Les **programmes temporisés** sont des programmes ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents.

** Le financement au titre du **Fonds de la taxe sur l'essence** inclut les dépenses votées et les dépenses législatives. Jusqu'au 31 mars 2014, le programme constituait des dépenses votées, et depuis le 1er avril 2014, les dépenses effectuées dans le cadre de ce programme sont devenues des dépenses législatives.

1.7.2 Écarts dans les tendances en matière de dépenses liées aux programmes

Dans l'ensemble, la figure 3 montre la stabilité relative des dépenses d'Infrastructure Canada pour la période de 2012-2013 à 2017-2018, avec des dépenses annuelles enregistrées et prévues situées entre 3,5 milliards et 3,8 milliards de dollars.

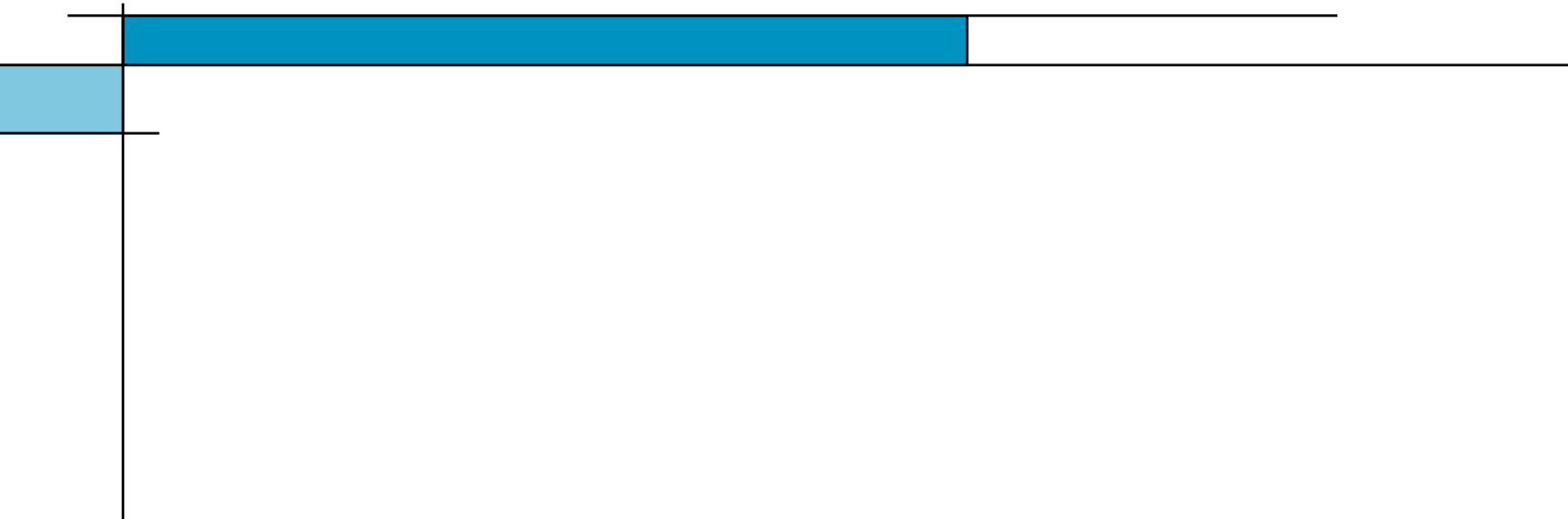
En particulier, la figure 3 montre la stabilité des fonds d'infrastructure fournis dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE), avec des dépenses s'élevant à environ 2 milliards de dollars par année à titre de financement prescrit par la loi en 2014-2015 et pour les années suivantes. Dans ce graphique, le FTE est le seul programme de paiements de transfert à ne pas être considéré comme étant un « programme temporisé ».

Débutant en 2014-2015, le Ministère verse du financement pour la mise en œuvre des programmes du Nouveau Plan Chantiers Canada. Dans ce graphique, le financement provenant du Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC) et le financement des programmes précédents (dont les programmes relevant du Fonds Chantiers Canada de 2007) sont inclus dans la catégorie « programmes temporisés », conformément à la définition standard du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui fait référence à la notion de « programmes de durée limitée ».

Les autorisations votées pour le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent pour la période allant au-delà de 2015-2016 ne sont pas incluses dans ce graphique puisque le financement pour ces exercices devrait être obtenu dans le cadre des processus budgétaires.

1.8 Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels d'Infrastructure Canada, veuillez consulter le [budget principal des dépenses](#)^{ix} de 2015-2016. Principaux points de planification



Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Infrastructure Canada comporte un résultat stratégique, six programmes et les services internes à l'appui de ses activités. L'information présentée dans cette section est organisée en fonction de la structure de l'AAP d'Infrastructure Canada :

Résultat stratégique : Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère

Programmes :

- Financement pour les priorités provinciales-territoriales;
- Financement permanent et souple pour les infrastructures;
- Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales;
- Investissements dans les infrastructures de grande envergure;
- Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales; et
- Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

Les indicateurs de rendement établis pour le résultat stratégique d'Infrastructure Canada donnent un aperçu de l'engagement du Canada à l'égard des infrastructures de deux façons : les niveaux de service relatifs aux infrastructures exprimés en stock d'infrastructures par habitant, et les niveaux d'investissements publics soutenus dans les infrastructures. Les deux facteurs sont étroitement reliés et, ultimement, ils ont un impact sur la prospérité à long terme du Canada.

Mesure du rendement

Indicateur de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Rang parmi les pays du G7 pour ce qui est de l'investissement public et privé dans les infrastructures, exprimé en pourcentage du PIB	Dépasser la moyenne du G7	31 mars 2016
Investissements dans les infrastructures publiques de base par rapport à la dépréciation*	Ratio : 1.7	31 mars 2016
Stock d'infrastructures publiques de base par habitant**	12 200 \$	31 mars 2016

Remarques :

* Les « infrastructures publiques de base » comprennent les catégories d'actifs suivantes : les ponts, les routes, l'eau, les eaux usées, le transport en commun et les installations culturelles et récréatives. La « dépréciation » des actifs est la valeur associée à l'usure des biens matériels découlant de l'utilisation qu'on en fait pour la production de biens et de services.

** Le « stock de capital » équivaut ici à la valeur de l'ensemble des infrastructures publiques de base en cours d'utilisation. Les investissements augmentent le stock de capital, tandis que la dépréciation entraîne une baisse du stock de capital attribuable à l'usure et au temps.

Les sources utilisées pour ces indicateurs sont les données de l'OCDE et de Statistique Canada.

2.1 Résultat stratégique

Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère

2.1.1 Programme : Financement pour les priorités provinciales-territoriales

Description du programme :

Ce programme offre un financement prévisible à chaque province et territoire afin d'améliorer le réseau d'infrastructures publiques du Canada. Les paiements fédéraux destinés aux provinces et aux territoires sont effectués conformément aux modalités des ententes de financement signées, ce qui comprend l'acceptation des plans d'immobilisations et des rapports sur les dépenses par le gouvernement fédéral. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers afin d'augmenter l'investissement global dans les infrastructures publiques destinées aux Canadiens. Les paiements peuvent être effectués à l'avance et les dispositions de partage des coûts s'appliquent à un plan d'immobilisations dans son ensemble, et non aux initiatives particulières s'inscrivant dans un tel plan. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert suivant : le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
91 061 247	91 061 247	31 890 514	0 ⁸

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3	2	0 ⁹

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Le financement pour les priorités provinciales-territoriales permet d'obtenir des investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires afin d'accroître l'investissement global dans les infrastructures publiques dont bénéficient les Canadiens	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral pour les provinces	100 %	31 mars 2016
	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral pour les territoires	33 %	31 mars 2016

*Cibles cumulatives sur toute la durée du programme, estimées jusqu'au 31 mars 2016.

Principaux points de planification

Afin de fournir une aide financière fédérale aux provinces et aux territoires pour leur permettre de répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure, les principaux points de planification prévus au titre de ce programme sont :

- Examiner et continuer d'approuver les rapports des dépenses provinciaux/territoriaux, y compris tout rapport de dépenses final nécessaire pour que soit autorisé le versement des derniers paiements fédéraux aux administrations dans le cadre du programme;
- Continuer de clore le programme dans les provinces et les territoires qui ont rempli toutes les exigences applicables concernant l'achèvement du programme; et
- Veiller à la saine administration du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires en mettant l'accent sur l'intendance et la gestion prudentes du programme.

Tandis que les provinces et les territoires sont en voie d'achever tous les projets réalisés dans le cadre du programme, le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires continue de fournir un financement prévisible pour les aider à répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure de base.

8 Il n'y a aucune dépense prévue au titre de ce programme pour 2017-2018 étant donné qu'il est prévu que les paiements seront complétés d'ici 2016-2017.

9 Il n'y a aucun besoin en matière de ressources humaines pour ce programme en 2017-2018 étant donné que le programme doit être substantiellement complété d'ici 2016-2017.

2.1.2 Programme : Financement permanent et souple pour les infrastructures

Description du programme :

Afin d'appuyer le développement d'infrastructures communautaires pour les Canadiens, ce programme offre un financement prévisible, souple et à long terme aux municipalités dans le but de soutenir la planification municipale et la gestion des actifs à long terme, et de répondre aux priorités en matière d'infrastructure. On alloue du financement afin de bâtir et de remettre en état des infrastructures publiques dans le respect général des modalités des ententes administratives en vigueur. Les fonds fédéraux sont versés à l'avance et il n'est pas nécessaire de les utiliser au cours de l'année où ils ont été octroyés. Le financement est fourni dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 976 213 928	1 976 213 928	2 074 891 927	2 074 841 823

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
24	24	24

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Les provinces, les territoires et les associations municipales sont responsables du financement versé aux administrations locales dans le cadre du Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques	Pourcentage des administrations qui respectent les exigences des ententes en matière de rapports	100 %	31 mars 2016
Les municipalités ont accès à un Financement permanent et souple pour les infrastructures afin de construire et d'améliorer les infrastructures	Pourcentage de l'affectation du Fonds de la taxe sur l'essence qui est versée aux signataires des ententes	100 %	31 mars 2016

Principaux points de planification

Afin de fournir une aide financière fédérale aux municipalités pour leur permettre de répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure, les principaux points de planification au titre de ce programme sont :

- Collaborer avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux pour veiller à ce que les municipalités continuent d'avoir accès à des fonds pour construire et améliorer les infrastructures municipales;
- Collaborer avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux pour élaborer des cadres d'établissement de rapports pour les nouvelles catégories de projets; et
- Continuer de mettre en œuvre les ententes administratives fédérales provinciales/ territoriales renouvelées au titre du Fonds de la taxe sur l'essence permanent. Les autres activités consisteront entre autres à assurer et à surveiller le respect de toutes les exigences du programme afin de permettre à Infrastructure Canada de verser les paiements du FTE aux signataires.

2.1.3 Programme : Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales

Description du programme :

Ce programme vise à allouer des fonds à des projets d'infrastructure qui favorisent l'atteinte des priorités nationales qui sont importantes pour les Canadiens. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet généralement d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Pour la plupart de ces programmes de paiements de transfert, le financement est alloué en fonction du mérite et à la suite d'un processus concurrentiel. Les paiements sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
148 607 942	148 607 942	263 432 775	396 626 060

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
31	32	35

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte*
Le financement d'Infrastructure Canada permet d'obtenir des investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires afin d'accroître l'investissement global dans les infrastructures publiques dont bénéficient les Canadiens	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé)	100 %	31 mars 2016
Des projets qui répondent aux priorités liées aux infrastructures nationales et qui favorisent la croissance économique, le développement de collectivités où il fait bon vivre et l'assainissement de l'environnement sont mis en œuvre à l'aide de modes d'approvisionnement	Nombre de projets répondant aux priorités liées aux infrastructures nationales terminés	16	31 mars 2016
	Valeur des projets répondant aux priorités liées aux infrastructures nationales terminés	1,7 milliards de dollars	31 mars 2016
Des projets qui répondent aux priorités liées aux infrastructures nationales et qui favorisent la croissance économique, le développement de collectivités où il fait bon vivre et l'assainissement de l'environnement sont mis en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé (PPP)	Nombre de projets répondant aux priorités liées aux infrastructures nationales terminés et mis en œuvre dans le cadre de PPP	0	31 mars 2016
	Valeur des projets répondant aux priorités liées aux infrastructures nationales terminés et mis en œuvre dans le cadre de PPP	0 dollars	31 mars 2016

*Cibles cumulatives sur toute la durée du programme, estimées jusqu'au 31 mars 2016. Les cibles pour ce programme sont uniquement basées sur les programmes de paiements de transfert suivants : le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.

Principaux points de planification

Les principaux points de planification pour ce programme visent les quatre programmes de paiements de transfert suivants :

Volet Infrastructures nationales - Nouveau Fonds Chantiers Canada

Afin de fournir du financement pour des projets d'importance nationale, particulièrement ceux qui soutiennent la création d'emplois, la croissance économique et la productivité, les principaux points de planification pour 2015-2016 sont :

- Continuer à travailler avec les partenaires financiers à la mise en œuvre du volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada en examinant les propositions de projet soumises, de même qu'en négociant et en signant des ententes de contribution; et

- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres aux projets pour veiller à ce que les dispositions de ces ententes soient respectées, à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement, et à ce que les projets progressent et soient achevés conformément aux modalités des ententes.

Fonds pour l'infrastructure verte

Afin de fournir du financement pour des projets d'infrastructure publique qui contribuent à l'assainissement de l'air et de l'eau, et à la diminution des gaz à effet de serre, et qui favorisent une économie plus durable à long terme, les principaux points de planification sont :

- Continuer d'effectuer des examens diligents et de négocier des ententes de contribution pour les projets d'infrastructure verte annoncés à titre de priorités de financement dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte;
- Collaborer avec les partenaires pour modifier les ententes de financement propres à certains projets afin d'accorder aux bénéficiaires suffisamment de temps pour terminer tous les projets; et
- Continuer de surveiller la mise en œuvre des ententes de contribution en vigueur, et veiller à ce que les dispositions de ces ententes soient respectées et à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement.

Fonds sur l'infrastructure frontalière

Étant donné que le financement au titre du Fonds sur l'infrastructure frontalière a presque entièrement été engagé à l'égard de projets, le Ministère se concentrera principalement sur la surveillance des trois derniers projets aux termes du Fonds sur l'infrastructure frontalière en collaboration avec Transports Canada.

Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk

La construction de la première route toutes saisons entre Inuvik et Tuktoyaktuk reliera le sud du Canada à la côte arctique de la mer de Beaufort. Ce projet créera des possibilités économiques et sociales pour les peuples autochtones, les gens du Nord et leurs collectivités. Les principaux points de planification au titre de ce fonds sont :

- Verser les paiements établis en fonction des jalons au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest conformément aux modalités de l'entente; et

- Maintenir une surveillance afin d'assurer la saine administration du Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk en se concentrant sur l'intendance et la gestion prudentes du programme.

2.1.4 Programme : Investissements dans les infrastructures de grande envergure

Description du programme :

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure d'importance nationale, régionale et/ou locale. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : les Projets nationaux et régionaux du volet Infrastructures provinciales territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 174 990 518	1 174 990 518	1 214 341 987	891 025 690

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
49	45	45

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Le financement d'Infrastructure Canada permet d'obtenir des investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires afin d'accroître l'investissement global dans les infrastructures publiques dont bénéficient les Canadiens	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé)	100 %	31 mars 2016
Des projets d'infrastructure de grande envergure qui favorisent la croissance économique, le développement de collectivités où il fait bon vivre et l'assainissement de l'environnement sont mis en œuvre à l'aide de modes d'approvisionnement traditionnels	Nombre de projets d'infrastructure de grande envergure terminés	216	31 mars 2016
	Valeur des projets d'infrastructure de grande envergure terminés	16,6 milliards de dollars	31 mars 2016
Des projets de grande envergure qui favorisent la croissance économique sont mis en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé (PPP)	Nombre de projets de grande envergure terminés et mis en œuvre dans le cadre de PPP	8**	31 mars 2016
	Valeur des projets de grande envergure terminés et mis en œuvre dans le cadre de PPP	5,6 milliards de dollars**	31 mars 2016

* Cibles cumulatives sur toute la durée du programme, estimées jusqu'au 31 mars 2016. Les cibles pour ce programme sont uniquement basées sur les programmes de paiements de transfert suivants : les Projets nationaux et régionaux du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

** Projets ayant recours aux partenariats public-privé (PPP) et financés par le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada.

Principaux points de planification

Les principaux points de planification pour ce programme relèvent des trois programmes de paiements de transfert suivants :

Volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada (Projets nationaux et régionaux)

Afin de fournir du financement pour des projets d'importance nationale et régionale, les principaux points de planification pour 2015-2016 sont :

- Continuer de travailler avec les provinces et les territoires à la mise en œuvre de ce programme en examinant les propositions de projet, de même qu'en négociant et en signant des ententes de contribution, et

- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres aux projets pour veiller à ce que les dispositions de ces ententes soient respectées, à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement, et à ce que les projets progressent et soient achevés conformément aux modalités des ententes.

Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada

Afin de fournir du financement pour des infrastructures publiques rentables et de qualité qui contribuent à la compétitivité de l'économie, à l'assainissement de l'environnement et au développement de collectivités où il fait bon vivre en ciblant de grands projets d'infrastructure d'importance nationale ou régionale, les principaux points de planification sont :

- Continuer d'effectuer des examens diligents et de signer des ententes de contribution pour des projets visant de grandes infrastructures annoncés à titre de priorités de financement dans le cadre du Fonds Chantiers Canada de 2007;
- Continuer de surveiller la mise en œuvre des ententes de contribution propres aux projets, et veiller à ce que les dispositions de ces ententes soient respectées, à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement et à ce que la clôture des projets soit terminée; et
- Collaborer avec les partenaires pour modifier les ententes de financement propres à certains projets afin d'accorder aux bénéficiaires suffisamment de temps pour terminer tous les projets.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique :

Afin de fournir du financement pour des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les principaux points de planification sont :

- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres à certains projets, en collaboration avec les partenaires, s'il y a lieu, pour veiller à ce que les dispositions de ces ententes soient respectées et à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement;
- Collaborer avec les partenaires pour modifier les ententes de financement propres à certains projets afin d'accorder aux bénéficiaires suffisamment de temps pour terminer tous les projets; et
- Surveiller l'achèvement et la clôture des projets selon des procédures uniformes de surveillance et d'examen.

2.1.5 Programme : Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales

Description du programme :

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure de petites collectivités et de régions rurales afin soutenir les économies et les priorités locales et/ou régionales. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds des petites collectivités du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada et le programme des Sentiers récréatifs nationaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
171 319 905	171 319 905	204 271 622	71 062 874

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
25	29	27

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte*
Le financement d'Infrastructure Canada permet d'obtenir des investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires afin d'accroître l'investissement global dans les infrastructures publiques dont bénéficient les Canadiens	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé)	200 %	31 mars 2016
Des projets d'infrastructure qui favorisent l'assainissement de l'environnement pour les petites collectivités et les régions rurales sont mis en œuvre	Nombre de projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités/ régions rurales	323	31 mars 2016
	Valeur des projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités/ régions rurales	1,3 milliards de dollars	31 mars 2016
Des projets d'infrastructure qui favorisent le développement de petites collectivités et de régions rurales où il fait bon vivre sont mis en œuvre	Nombre de projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités/ régions rurales	645	31 mars 2016
	Valeur des projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités/ régions rurales	1,8 milliards de dollars	31 mars 2016
Des projets d'infrastructure qui favorisent le renforcement des économies dans les petites collectivités et les régions rurales sont mis en œuvre	Nombre de projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités/ régions rurales	239	31 mars 2016
	Valeur des projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités/ régions rurales	0,6 milliard de dollars	31 mars 2016

* Cibles cumulatives sur toute la durée du programme, estimées jusqu'au 31 mars 2016. Les cibles pour ce programme sont uniquement basées sur les programmes de paiements de transfert suivants : le Fonds des petites collectivités du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada et le programme des Sentiers récréatifs nationaux.

Principaux points de planification

Les principaux points de planification pour ce programme relèvent des trois programmes de paiements de transfert suivants :

Volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada (Fonds des petites collectivités)

Afin de fournir du financement pour des projets locaux réalisés dans des collectivités de moins de 100 000 habitants, les principaux points de planification pour 2015-2016 sont :

- Négocier et signer les dernières ententes avec les provinces et les territoires; et
- Travailler avec les provinces et les territoires pour surveiller la mise en œuvre des ententes afin de veiller à ce que les dispositions de ces ententes soient respectées, à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement, et à ce que les projets progressent et soient achevés conformément aux modalités des ententes.

Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada

Afin de fournir du financement pour des projets locaux réalisés dans des collectivités de moins de 100 000 habitants, les principaux points de planification pour 2015-2016 sont :

- Travailler avec les partenaires d'exécution fédéraux et les provinces pour surveiller la mise en œuvre des ententes afin de veiller à ce que les dispositions de ces ententes soient respectées, à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement, et à ce que les projets progressent et soient achevés conformément aux modalités des ententes. Puisque le VC-FCC tire à sa fin, le Ministère s'occupera principalement de remplir l'ensemble des exigences relatives à la clôture des projets, de surveiller les projets en cours et de se préparer à la clôture du programme.

Programme des Sentiers récréatifs nationaux

L'objectif de ce programme est de créer, d'améliorer et d'entretenir des sentiers récréatifs partout au pays afin de stimuler les économies locales et d'améliorer les infrastructures des sentiers au Canada. Ce programme créera immédiatement des activités économiques saisonnières sous forme de création d'emplois dans les petites collectivités et les collectivités rurales. De plus, ce financement procurera un héritage durable de sentiers récréatifs dont les Canadiens pourront profiter pendant de nombreuses années.

Les principaux points de planification pour 2015-2016 au titre du programme des Sentiers récréatifs nationaux consistent à travailler avec la Coalition nationale sur les sentiers afin de continuer à mettre le programme en œuvre conformément aux modalités de l'entente et avant la fin de cet exercice financier.

2.1.6 Programme : Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent

Description du programme :

Pour appuyer les priorités du Gouvernement du Canada en matière d'économie et de sécurité, ce programme s'assure de la mise en œuvre globale du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent à Montréal, au Québec. Infrastructure Canada est chargé de la gestion de la mise en œuvre de ce projet qui permettra de fournir un passage sécuritaire et efficace aux résidents locaux, aux navetteurs et aux conducteurs de véhicules commerciaux. Le nouveau pont contribuera à l'augmentation de la capacité et de l'efficacité des infrastructures des portes d'entrée et des corridors à l'échelle régionale et nationale. Le projet doit être réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
42 661 977	42 661 977	ÀD ¹⁰	ÀD ¹⁰

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
61	60	60

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Des projets d'infrastructure relatifs au corridor du NPSL qui permettent de bâtir un Canada plus prospère (un réseau de transport efficace et sécuritaire qui appuie le commerce) sont mis en œuvre	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé)	3 (nouveau pont pour le Saint-Laurent, nouveau pont de l'Île-des-Sœurs, reconstruction de l'A-15)	1 ^{er} décembre 2018 pour le NPSL et le 1 ^{er} décembre 2020 pour les autres composantes
Des projets relatifs au corridor qui permettent d'optimiser les ressources pour les contribuables canadiens sont mis en œuvre dans le cadre de PPP et dans le respect des échéanciers et des budgets	On a terminé à temps la construction des infrastructures	Ouverture officielle au public	• Pont principal : 1 ^{er} décembre 2018; • Reste du corridor : 1 ^{er} décembre 2020
	On a terminé la construction des infrastructures en respectant le budget	À déterminer ultérieurement*	1 ^{er} décembre 2020

*Note : Cet objectif de rendement sera établi lorsqu'on aura reçu les soumissions pour le nouveau pont pour le Saint Laurent.

¹⁰ Le financement pour 2016-2017 et 2017-2018 devrait être obtenu dans le cadre des processus budgétaires de 2016-2017 et 2017-2018.

Principaux points de planification

En plus d'obtenir les résultats attendus susmentionnés, les efforts déployés dans le cadre de ce programme contribuent à l'atteinte de l'une des priorités du Ministère pour 2015-2016, telles que décrites à la section 1.4 du présent rapport. Le Ministère gèrera également les risques liés à la mise en œuvre du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, qui sont décrits à la section 1.5.

Dans le cadre de ce programme, Infrastructure Canada accomplira les principales tâches suivantes en 2015-2016 :

- Compléter l'évaluation des propositions techniques et financières soumises par les promoteurs dans le cadre de la demande de propositions;
- À la lumière de l'évaluation des propositions, sélectionner le promoteur préféré qui effectuera les premiers travaux relatifs au projet de corridor du nouveau pont pour le Saint Laurent afin de tirer profit de la saison de construction de 2015;
- Une fois l'entente financière conclue, signer l'entente relative au projet avec le partenaire du secteur privé qui a été choisi pour assumer la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et les coûts du cycle de vie des infrastructures durant une période de 35 ans;
- Superviser et appuyer la construction des infrastructures pour s'assurer que cela se fasse dans les délais et le budget établis; et
- Continuer de travailler avec les intervenants, y compris les administrations provinciales et municipales, d'autres organisations publiques et privées, ainsi que les Canadiens afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité du corridor du Saint-Laurent.

2.2 Programme : Services internes

Description du programme :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrés de façon à répondre aux besoins relatifs aux programmes et à d'autres obligations d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies pour un programme en particulier. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communication, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
28 407 230	28 407 230	27 932 752	26 880 935

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
177	177	174

Principaux points de planification

Les principaux points de planification pour les services internes sont axés sur les principales activités qui aideront à renforcer les services qui appuient le Ministère dans la réalisation de son mandat.

Gestion et surveillance :

Vérification interne :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Surveillera activement l'univers de vérification et identifiera les risques émergents en fonction des principales activités du Ministère;
- Mettra en œuvre le plan de vérification fondé sur les risques qui a été approuvé et fera rapport des résultats au Comité ministériel de vérification;
- Instaurera un processus de suivi fondé sur des données probantes pour surveiller la mise en œuvre des plans d'action établis par la direction pour donner suite à toutes les recommandations issues des vérifications qui n'ont pas encore été mises en œuvre; et
- Fournira des services consultatifs à l'appui des demandes de la direction.

Évaluation :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Mettra en œuvre le plan d'évaluation approuvé et fera rapport des résultats au Comité ministériel d'évaluation;
- Instaure un processus de suivi fondé sur des données probantes pour surveiller la mise en œuvre du plan d'action établi par la direction pour donner suite à toutes les recommandations issues des évaluations qui n'ont pas encore été mises en œuvre; et
- Fournira des conseils et une orientation pour l'élaboration des cadres et des stratégies de mesure du rendement.

Gestion des risques :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Surveillera la mise en œuvre et l'efficacité des réponses aux risques et fera rapport à ce sujet; et
- Examinera et mettra à jour le Profil de risque du Ministère à l'aide de l'approche de gestion des risques établie, ce qui comprend une analyse de l'environnement, l'identification et l'évaluation des risques, des réponses aux risques et la surveillance des risques.

Destination 2020 :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Continuera de collaborer avec Transports Canada à plusieurs initiatives de gestion des personnes, comme le développement du leadership et le partage des possibilités d'apprentissage applicables; et
- Prendra plusieurs mesures pour rationaliser ses activités et accroître l'efficacité.

Planification ministérielle :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Mettra en œuvre son processus de planification ministériel intégré pour appuyer l'établissement des priorités et la prise de décisions, améliorer l'allocation intégrée des ressources et réduire le dédoublement des efforts dans les fonctions de planification et d'établissement de rapports dans l'ensemble du Ministère.

Surveillance de la société d'État :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Continuera de superviser la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et de lui apporter du soutien, notamment en s'assurant que la société PJCCI dispose des crédits parlementaires nécessaires pour réaliser ses priorités; et
- Surveillera l'interface entre les activités de la société PJCCI et le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (NPSL) pour veiller à ce que les engagements de la société PJCCI et les engagements liés au NPSL soient remplis.

Communications :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Communiquera aux Canadiens de l'information à jour sur les programmes d'infrastructure existants et les priorités du Ministère – notamment en ce qui concerne le Nouveau Plan Chantiers Canada et le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence renouvelé – et communiquera les résultats de ses investissements importants en infrastructure;
- Offrira un soutien efficace en matière de communication pour le projet de corridor pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent afin d'informer le public à propos du projet et de ses avantages, et d'assurer la visibilité continue du rôle du gouvernement fédéral dans ce partenariat public-privé;
- Continuera de s'assurer, au moyen d'annonces et d'autres activités, que les médias locaux et nationaux ont facilement accès aux renseignements importants;
- Continuera de mettre à jour et d'améliorer son site web public pour informer les Canadiens et les intervenants; et
- Fournira des services de communications internes et ministérielles qui appuient le bureau du ministre, l'efficacité de l'organisation et la mobilisation des employés.

Gestion des ressources humaines :

Durant la période de planification, le Ministère poursuivra ses efforts afin de renouveler la main d'œuvre, de favoriser le perfectionnement des employés, et de veiller à ce que le milieu de travail favorise le bien-être, la santé et la productivité des employés :

- En soutenant les initiatives de Destination 2020 qui sont liées à la gestion des personnes;
- En travaillant avec les responsables des directions générales pour s'assurer que le Ministère embauche les bonnes personnes ayant la bonne combinaison de compétences afin d'atteindre les priorités du Ministère;
- En surveillant la mise en œuvre de la Direction sur la gestion des personnes;
- En mettant en œuvre de nouveaux systèmes d'entreprise liés à la gestion des personnes qui ont été adoptés par le gouvernement, tels que PeopleSoft et Phoenix;
- En donnant suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014;
- En continuant de favoriser une culture positive en matière de valeurs et d'éthique, culture qui encouragera la diversité et l'utilisation des deux langues officielles au Canada;
- En continuant de proposer des possibilités d'apprentissage et des programmes de perfectionnement pertinents et ciblés aux employés d'INFC;
- En continuant d'offrir un milieu de travail sûr et sécuritaire grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de sécurité efficace et efficient; et
- En continuant d'assurer la disponibilité des fonctions de soutien essentielles grâce à la mise à jour de l'analyse des répercussions sur les activités et des plans de continuité des activités pertinents.

Gestion financière :

Durant la période de planification, le Ministère continuera de renforcer l'efficacité générale des systèmes de gestion financière et de gestion des dépenses :

- En maintenant, en surveillant et en examinant le système ministériel de contrôle interne afin d'atténuer les risques;
- En participant aux initiatives pangouvernementales et/ou en mettant en œuvre des initiatives pangouvernementales comme le dépôt direct, la modernisation des services de paye, la transformation de la gestion financière, la réforme des services administratifs, la réforme des subventions et contributions, et d'autres initiatives; et
- En examinant la série de politiques du Ministère sur la gestion des finances afin de permettre au Ministère de renforcer l'intendance et la reddition de comptes, et de rationaliser et de mettre à jour ses instruments de politique

Gestion de l'information :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Investira dans le soutien direct des activités liées à ses programmes. Ces investissements consisteront principalement à améliorer le Système de gestion de l'information sur les programmes (SGIP) afin de soutenir la mise en œuvre des nouveaux programmes d'infrastructure, tels que le Nouveau Fonds Chantiers Canada et le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé.

Services liés à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Répondra rapidement aux demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (AIPRP); et
- Fournira de la formation continue aux employés.

Technologies de l'information :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Continuera de soutenir les initiatives pangouvernementales liées à la modernisation des technologies de l'information (TI) dans des domaines tels que le renouvellement des politiques, les changements relatifs à la prestation de services pour le courrier électronique, les téléphones, la gestion de documents, de même que l'équipement et les logiciels des utilisateurs.

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 États des résultats prospectifs

Les principales données financières prospectives présentées dans ce rapport visent à donner un aperçu global de la situation financière et des opérations financières d'Infrastructure Canada. Les renseignements financiers prospectifs sur les dépenses et les revenus ont été établis selon les principes de la comptabilité d'exercice en vue de renforcer la reddition de comptes et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats prospectif a été préparé selon les principes de la comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et prévues présentés dans les autres sections du présent rapport ont été établis en fonction des dépenses, les montants différeront.

Les [états des résultats prospectifs](#)^x plus détaillés d'Infrastructure Canada, de même que les notes connexes, dont un rapprochement entre les coûts de fonctionnement net et les autorisations demandées, se trouvent dans le site web du Ministère.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimés 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des dépenses	3 507 687 000	3 613 455 000	105 768 000
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	3 507 687 000	3 613 455 000	105 768 000

3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique des [tableaux de renseignements supplémentaires](#)^{xi} qui suivent se trouve dans le site web d'Infrastructure Canada.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Initiatives horizontales
- Stratégie de développement durable du Ministère
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Vérifications et évaluations internes prévues pour les trois prochains exercices

3.3 Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Dépenses fiscales du gouvernement du Canada](#)^{xii}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances. Section IV : Coordonnées de l'organisation



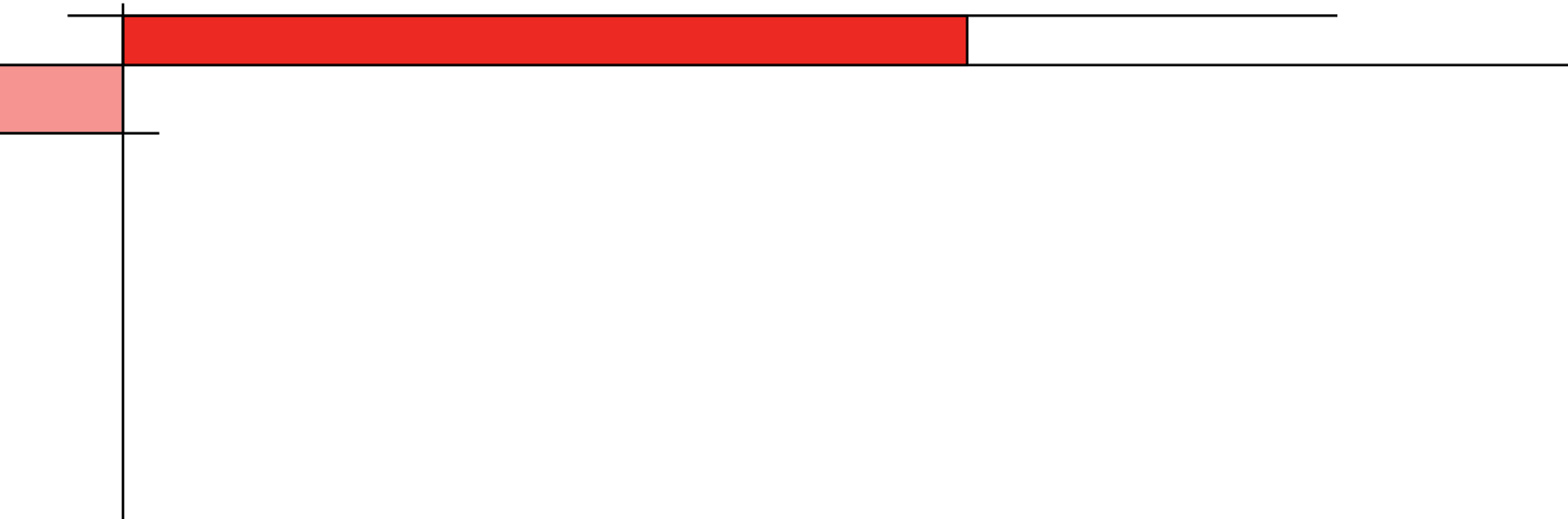
Section IV : Coordonnées de l'organisation

Pour en savoir davantage à propos du Ministère et de ses programmes d'infrastructure, veuillez visiter le site www.infrastructure.gc.ca ou communiquer avec :

Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur les infrastructures : 613-948-1148

Ligne sans frais : 1-877-250-7154



Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements au titre du Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues sont les montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le Rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique; ils s'inscrivent plutôt dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

- i. Infrastructure Canada, <http://www.infrastructure.gc.ca/>.
- ii. Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.3/page-1.html>.
- iii. Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2011_24/page-1.html.
- iv. Loi no1 sur le plan d'action économique de 2013, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2013_33/page-1.html.
- v. Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent, <http://www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-22.6/>.
- vi. Publications d'Infrastructure Canada, <http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html>.
- vii. Le Nouveau Plan Chantiers Canada, <http://www.infrastructure.gc.ca/plan/plan-fra.html>.
- viii. Cadre pangouvernemental du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- ix. Publication du Budget principal des dépenses, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- x. États des résultats prospectifs, <http://www.infrastructure.gc.ca/pub/foso-efp/foso-efp-2015-fra.html>.
- xi. Publications d'Infrastructure Canada, <http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html>.
- xii. La publication intitulée Dépenses fiscales et évaluations se trouve sur le site web du ministère des Finances du Canada, à <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.